

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

Lundi le 1^{er} novembre 2010
À compter de 20 h
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant	Mairesse
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Louis Lauzon	Blanchard
Normand Toupin	Chapleau
Denise Perreault Théberge	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Vincent Arseneau	Marie-Thérèse
Marie-Andrée Petelle	Morris
Patrick Morin	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume	Greffier
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Robert Asselin	Directeur général adjoint Division des services techniques

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les Cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2010-529

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Thérberge, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant les items 12.1 (Restrictions de stationnement - boulevard des Mille-Îles Est et Saint-Louis), 12.2 (Projet de loi n° 109 - éthique et déontologie - appui à l'UMQ), 12.3 (Budget 2011 de la RIPTB - approbation), 12.4 (Nomination d'un opérateur au Service des travaux publics), 12.5 (Nomination d'un chauffeur au Service des travaux publics) et en retirant l'item 3.5 (Adoption du règlement 1030-27 N.S. - tarification Club de glisse Snowpy).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-530

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE les procès-verbaux des séances du 4 octobre 2010 et du 12 octobre 2010 tels que rédigés sur les copies remises aux membres du conseil les 8 et 15 octobre 2010 soient et sont approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de
l'ordre du jour

Approbation
des procès-
verbaux du
4 octobre 2010
et du
12 octobre 2010



Adoption du
procès-verbal
de la
Commission
consultative
d'urbanisme en
date du
18 octobre 2010

RÉSOLUTION 2010-531

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 18 octobre 2010 soient et sont adoptées, à l'exception de l'article 4 du bloc C.

Adoptée à l'unanimité.

Remise de médailles honorifiques
du Gouverneur général du Canada à :

- M. Bernard Lavoie
- M. Sylvain Gagnon

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

- M. Mario Comeau,
11A, rue Sénécal
- : Remercie le personnel de la Ville de Sainte-Thérèse et de la Régie de police pour l'accueil et l'encadrement suite à son retour à Sainte-Thérèse.
- M. André Peters,
958, rue Paul-Sicotte
- : Pourquoi tant de retard avec la réouverture de la bibliothèque?
- M. Paul Bélanger,
(rue Dubois)
- : - Y a-t-il des normes spécifiques appliquées (en matière d'incendie) pour les résidences de personnes âgées?
- Pourquoi le Service de la sécurité incendie n'emprunte pas le boulevard Labelle pour atteindre la rue Dubois?
- M. Martin Loïselle,
97A, rue Turgeon
- : - Souligne au conseil municipal que la piste cyclable de la rue Turgeon est mal localisée.
- Remercie le conseil municipal pour la pose de cendriers publics.
- M. Pascal Bouchard,
CPE Marie 4 Poches
- : Demande au conseil municipal d'épauler le CPE dans sa recherche de solutions pour diminuer le coût des rénovations anticipées pour rencontrer les exigences de la réglementation municipale en vigueur.
- M. Yvon Labrie,
928, place Séguin
- : Dossier de la piste d'athlétisme de la Ville de Sainte-Thérèse pour l'organisation des Jeux canadiens. Où la Ville est-elle rendue en terme d'avancement?
- Mme Annick Hupperetz,
501, rue Jacques-Lavigne
- : La Ville de Sainte-Thérèse peut-elle restreindre le nombre de condominiums à construire compte tenu du débit de la Rivière des Mille-Îles?
- M. Christian Charron,
(rue Émilien-Frenette)
- : - Depuis la consultation publique sur le PPU, programme particulier d'urbanisme, quels sont les projets qui ont été réalisés et/ou engagés par le conseil municipal?
- Pourquoi ne pas mettre de l'avant un programme de subventions, par exemple, pour les rénovations de façade?
- Pourquoi le terrain vacant adjacent à la pharmacie sur la rue Blainville Ouest est toujours non développé?
- M. Martin Loïselle,
97A, rue Turgeon
- : - Pourquoi ne pas subventionner l'industrie Modus FX?
- Pourquoi ne pas relocaliser la garderie située à l'intersection de la rue Turgeon et de la voie ferrée?



3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Dépôt du
certificat des
procédures
d'enregistre-
ment -
règlement
1226 N.S.

RÉSOLUTION 2010-532

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le procès-verbal des procédures d'enregistrement du règlement suivant et le certificat tels que dressés et déposés devant le conseil municipal soient et sont adoptés.

Registre tenu le 28 octobre 2010

Règlement numéro 1226 N.S. autorisant l'achat de deux chenillettes pour les opérations de déneigement du Service des travaux publics et décrétant un emprunt au montant de 330 000 \$, amorti sur une période de dix (10) ans pour en payer le coût.

Résultat final : 0 signature

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du
projet de
règlement
1200-22 (P-2)
N.S. -
agrandissement
de la
zone H-114
(rue Leduc)

RÉSOLUTION 2010-533

Suite à la séance de consultation, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le projet de règlement numéro 1200-22 (P-2) N.S., ayant pour objet d'amender le Règlement de zonage portant le numéro 1200 N.S. et ses amendements et ayant pour effet de :
 - modifier les limites de la zone C-153 de manière à soustraire une partie de territoire de cette zone pour l'inclure dans la zone H-114 déjà existante, soit et est adopté.
- QUE ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant ces personnes à présenter une demande soit et est diffusé dans un journal.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de
présentation -
règlement
1229 N.S. -
politique de
gestion
contractuelle

AVIS DE PRÉSENTATION 2010-534

Monsieur le Conseiller Luc Vézina donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'établir une politique de gestion contractuelle.

(Projet de règlement numéro 1229 N.S.)



Adoption du règlement 1231 N.S. - gestion, tarification et carte citoyen - bibliothèque municipale

RÉSOLUTION 2010-535

Après lecture et explications du règlement par le greffier, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1231 N.S. établissant une politique de gestion, décrétant une tarification pour la bibliothèque municipale de Sainte-Thérèse, constituant la nouvelle carte citoyen et abrogeant le règlement 1171 N.S., soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2010-536

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux de repositionnement des équipements d'éclairage des parcs Jean-Maurice Éthier et Saint-Louis, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de "Laurin, Laurin (1991) inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la soumission de " Laurin, Laurin (1991) inc.", 4500, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1R9, en date du 18 octobre 2010, au montant de 49 251,52 \$ (taxes incluses), pour des travaux de repositionnement des équipements d'éclairage des parcs Jean-Maurice Éthier et Saint-Louis, selon le contrat d'ouvrage 2010-51, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement numéro 1211 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication du contrat 2010-51 - repositionnement des équipements d'éclairage - parcs Jean-Maurice-Éthier et Saint-Louis



Adjudication du
contrat
2010-52 -
éclairage de
rue et massif
d'utilités
publiques rue
Jacques-
Lavigne

RÉSOLUTION 2010-537

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux d'éclairage de rue et de massifs d'utilités publiques sur la rue Jacques-Lavigne, la Ville a reçu dix (10) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de "Chagnon (1975) ltée" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE la soumission de "Chagnon (1975) ltée", 8345 rue Pascal-Gagnon, Saint-Léonard, (Québec) H1P 1Y5, en date du 13 octobre 2010, au montant de 97 210,21 \$ (taxes incluses), pour des travaux d'éclairage de rue et de massifs d'utilités publiques sur la rue Jacques-Lavigne, selon le contrat d'ouvrage 2010-52, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement numéro 1219 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-538

Adjudication du
contrat
2010-53 -
analyses bactériologiques et
physico-
chimiques

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres fait conjointement avec la Ville de Blainville pour les analyses bactériologiques et physico-chimiques pour la station de purification d'eau pour l'année 2011, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Maxxam Analytique" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la soumission de " Maxxam Analytique ",889, montée de Liesse, Ville Saint-Laurent (Québec) H4T 1P5 en date du 15 octobre 2010, au montant de 11 129 \$ (taxes en sus), pour les analyses bactériologiques et physico-chimiques pour la station de purification de l'eau pour l'année 2011, selon le contrat d'ouvrage 2010-53, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-418 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-539

Contrat
 2009-16 -
 agrandissement
 de la
 bibliothèque -
 ordre de
 changement
 numéro 11

ATTENDU la résolution numéro 2009-323 par laquelle le conseil municipal accordait à la compagnie "Consortium M.R. Canada ltée" le contrat 2009-16 concernant les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE l'ordre de changement numéro OC-11 découlant du contrat de construction numéro 2009-16, soit et est accepté par le conseil municipal.

Numéro	Titre	Montant
AC-A34	Nouveaux soufflages pour cacher les éléments de structure existants	4 620,15 \$
AC-A41	Nouveaux panneaux pour le support des équipements du local serveur	744,91 \$
AC-A44	Nivellement de la dalle existante	11 588,85 \$
AC-A50	Crédit pour la peinture du garde-corps extérieur	-303, 63 \$
AC-A52	Finition manquante pour une section de mur-rideau tympan	1 236,74 \$
AC-A53	Nouvelle moulure pour plinthe de plancher	731,43 \$
AC-A56	Plinthe de caoutchouc à créditer	-635, 49 \$
AC-ME13	Travaux de raccord, d'installation et de programme pour sondes	2 611,74 \$
AC-E17	Modification éclairage et service	2 553,70 \$
AC-E18	Remplacement de globes déjà installés	2 540,55 \$
	TOTAL :	24 688,95 \$ (taxes incluses)

- D'autoriser un dépassement des coûts de l'ordre de 24 688,95 \$(taxes incluses) dans le cadre du contrat 2009-16 (travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque).
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cet avenant au règlement numéro 1182 N.S.

Adoptée à l'unanimité.



Contrat
2009-36 -
canalisation
fossé du parc
de la Rivière -
dépassement
des coûts

RÉSOLUTION 2010-540

ATTENDU le contrat numéro 2009-36 relatif aux travaux de canalisation du fossé du parc situé le long de la rue de la Rivière, lequel a été confié à l'entrepreneur Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée en vertu de la résolution 2010-353;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur des Services techniques datée du 28 octobre 2010 concernant un dépassement des coûts suite à des quantités supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser à l'entrepreneur " Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée", 3865, rue Alfred-Laliberté, Boisbriand (Québec) J7H 1P7, une somme supplémentaire de 3 460,18 \$ (taxes incluses), représentant le coût de dépassement global du contrat 2009-36.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-320-00-521 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

5.- FINANCES

RÉSOLUTION 2010-541

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités financières pour 2010 :

Chèques n ^{os} 37954 à 38370	2 057 768,13 \$
Paiements préautorisés Hydro-Québec	<u>128 668,70 \$</u>
TOTAL	2 186 436,83 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de la
liste des
comptes à
payer -
dépenses de
fonctionnement

Adoption de la
liste des
comptes à
payer -
dépenses
d'investisse-
ments

RÉSOLUTION 2010-542

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités d'investissements pour 2010 :

Chèques n^{os} 2380 à 2393 683 210,25 \$

TOTAL 683 210,25 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

Régie
d'assainisse-
ment des eaux
de Sainte-
Thérèse et
Blainville -
approbation du
budget 2011

RÉSOLUTION 2010-543

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse accepte et entérine les prévisions budgétaires 2011 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville au montant de 3 350 570 \$ et prévoyant une contribution de la Ville de Sainte-Thérèse de 1 339 920 \$.
- QU'en conséquence, le trésorier soit et est autorisé à acquitter la quote-part 2011 de la Ville à la Régie, telle qu'établie en fonction de ses règlements généraux, à même les disponibilités du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Cession de rang
hypothécaire -
CCCTB

RÉSOLUTION 2010-544

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- D'AUTORISER la mairesse et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse tout document par lequel la Ville :
 - CÈDE à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville antériorité de ses droits découlant de toute hypothèque et/ou de toutes clauses résolutoires stipulées en sa faveur aux termes de l'hypothèque détenue par la Ville sur l'immeuble de la corporation du Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville publiée au registre foncier sous le numéro 1 129 539 afin que les hypothèques de la Caisse aient priorité de rang sur l'hypothèque de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.



Rapport des engagements temporaires du mois d'octobre 2010 - règlement n° 1183 N.S.

6.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2010-545

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois d'octobre 2010, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2010-546

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE Madame Denise Perreault Théberge, conseillère soit et est nommée à titre de mairesse suppléante pour le prochain terme de quatre mois, savoir du 1^{er} novembre 2010 au 7 mars 2011.
- QUE, pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au conseil de la municipalité régionale du comté Thérèse-De Blainville, le maire suppléant soit et est désigné comme substitut de la mairesse pour la Ville de Sainte-Thérèse.
- QUE, pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste à la Conférence régionale des élus (CRÉ), le maire suppléant soit et est désigné comme substitut de la mairesse pour la Ville de Sainte-Thérèse.
- QUE le conseil municipal exprime ses remerciements et félicitations à Monsieur le conseiller Louis Lauzon, pour le bon travail accompli lors de son mandat à la dernière suppléance de la Mairie.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un maire suppléant - novembre 2010 au 7 mars 2011



Décret de la
vente à l'encan
de véhicules

RÉSOLUTION 2010-547

ATTENDU les dispositions des articles 28 et 461 de la *Loi sur les cités et villes*, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse décrète la tenue d'une vente à l'encan, par le ministère d'un huissier, des véhicules qu'elle possède et dont elle n'a plus besoin ou qu'elle a acquis conformément à l'article 461 de ladite loi.
- QUE cette vente à l'encan soit et est tenue le mercredi 1^{er} décembre 2010 à 9h aux ateliers municipaux du Service des travaux publics situés au 105, rue Blanchard à Sainte-Thérèse.
- QUE Monsieur Alain Pirro, huissier, 257, boulevard Sainte-Rose, suite 200, Sainte-Rose (Québec) H7L 1M1, soit et est retenu pour agir en sa qualité d'encanteur pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse lors de ladite vente à l'encan. Ses honoraires seront acquittés à même le budget des activités financières, poste 02-140-00-418.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-548

ATTENDU la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE la date du 1^{er} novembre 2010 correspond à la date anniversaire de l'élection de l'actuel conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte le dépôt des déclarations écrites des intérêts pécuniaires de chaque membre dudit conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Déclaration des
intérêts pécu-
niaires des
membres du
conseil



Servitude de passage - autorisation de signatures

RÉSOLUTION 2010-549

ATTENDU qu'aux fins d'atteindre la conformité quant à la réglementation d'urbanisme de la Ville, l'immeuble sis aux 245 et 247 rue Blainville Est nécessite la publication d'un acte de servitude de passage sur une partie de l'immeuble voisin sis sur le lot 3,006,727 du cadastre du Québec, circonscription financière de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acte de servitude requiert l'intervention de la Ville de Sainte-Thérèse à titre de comparant pour sauvegarder la pérennité de la conformité à ladite réglementation municipale.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse le projet d'acte de servitude de passage énoncé au présent préambule, le tout aux frais des parties demanderesses.

(Projet de contrat P-46)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-550

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le renouvellement de l'entente à intervenir avec Bell Canada relative au service public d'appel d'urgence SPAU 9-1-1, pour un terme supplémentaire de cinq années.

Adoptée à l'unanimité.

Entente avec Bell Canada - service public d'appel d'urgence (SPAU 9-1-1)

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION 2010-551

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse le contrat de location des heures de glace à intervenir avec le Collège Lionel-Groulx pour la saison 2010-2011.
- QUE l'imputation budgétaire soit répartie à même le budget des activités financières 2010 et 2011.

Adoptée à l'unanimité.

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 2010-552

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles relatif à l'accès Internet de la base de données des établissements de la CSSMI par le Service de la sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

Location des
heures de glace
- autorisation
de signatures

Entente avec la
CSSMI et le
Service de la
sécurité
incendie -
autorisation de
signatures



Restrictions de
stationnement -
boulevard
Ducharme

RÉSOLUTION 2010-553

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le stationnement soit et est interdit sur une portion de huit (8) mètres à l'est de l'entrée de l'immeuble situé au 211, boulevard Ducharme et sur une portion de quinze (15) mètres à l'ouest de l'entrée charretière de l'immeuble sis au 201, boulevard Ducharme.
- QUE le Service des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.
- QUE la résolution 2010-512 adoptée le 4 octobre 2010 soit et est abrogée.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-554

Droit
d'utilisation de
pièces pyro-
techniques -
Collège Lionel-
Groulx

ATTENDU les dispositions contenues au règlement 1155-3 N.S. concernant la qualité de vie et plus particulièrement le chapitre 4 exposant les règles à respecter à l'égard des armes, explosifs et pièces pyrotechniques;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 15.3 du chapitre 4 du susdit règlement, il est possible au conseil municipal d'accorder certaines dérogations à l'égard des feux d'artifices;

CONSIDÉRANT QUE le Collège Lionel-Groulx, déposait en date du 12 octobre 2010 une telle demande de dérogation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le conseil municipal concède une dérogation au Collège Lionel-Groulx, à l'effet de lui accorder la permission de procéder à la mise à feu de feux d'artifices lors des matchs de football de l'équipe *Les Nordiques* qui se dérouleront au parc Ducharme au courant de l'automne 2010, le tout conformément à l'article 15.3 du règlement numéro 1155-3 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Pose de
panneaux
d'arrêt - chemin
de la Côte
Saint-Louis et
Place des
Centaurées

RÉSOLUTION 2010-555

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE des panneaux d'arrêt soient et sont installés sur le chemin de la Côte Saint-Louis, dans les deux directions, à l'intersection de la place des Centaurées.
- QUE le stationnement soit et est interdit sur le côté sud du chemin de la Côte Saint-Louis, de la borne est de l'entrée de l'immeuble situé au 331, chemin de la Côte Saint-Louis, sur une distance approximative de 26 mètres, jusqu'à la limite ouest de l'entrée de l'immeuble situé au 321 dudit chemin.
- QUE le stationnement soit et est prohibé sur le côté nord du chemin de la Côte Saint-Louis, à partir du point d'implantation du panneau d'arrêt à la jonction de la place des Centaurées, sur une distance approximative de 30 mètres vers l'est.
- QUE le Service des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2010-556

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 3 006 883 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment localisé au 45, rue Mainville, une dérogation mineure de 0,45 mètre (2,55 mètres au lieu de 3 mètres) pour la marge latérale droite.

(Dérogation mineure 2010-30)

Adoptée à l'unanimité.

Dérogation
mineure
2010-30 -
45, rue
Mainville



Dérogation
mineure
2010-31 - 150 à
165, place
Chevigny

RÉSOLUTION 2010-557

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 3 753 041 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le site correspondant au 150 à 165, place Chevigny, une dérogation mineure visant à retirer les exigences de construction des gradins normalement requises et des paliers pourvus d'aménagement paysager.

(Dérogation mineure 2010-31)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-558

Dérogation
mineure
2010-32 - 281 à
285, rue
Blainville Est

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 3 007 377 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le site correspondant au 281-285, rue Blainville Est, une dérogation mineure visant à réduire de 10% le pourcentage de maçonnerie du mur latéral adjacent à la rue et à réduire de 15% le pourcentage du mur arrière.

(Dérogation mineure 2010-32)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-559

Dérogation
mineure
2010-33 - 5, rue
Saint-Alphonse

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 2 505 989 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le site correspondant au 5, rue Saint-Alphonse, une dérogation mineure de 4,99 mètres pour la marge latérale gauche, une dérogation de 1,42 mètre pour la marge latérale droite, une dérogation de 6,41 mètres pour le total des deux marges et une dérogation visant à soustraire le demandeur d'aménager la bande d'isolement entre l'aire de stationnement et le mur arrière du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2010-33)

Adoptée à l'unanimité.



Dérogation
mineure
2010-34 -
48, rue Verdon

RÉSOLUTION 2010-560

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 3 004 758 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le site correspondant au 48, rue Verdon, une dérogation mineure de 1,15 mètre (6,15 mètres au lieu de 5 mètres) pour hausser la marge avant minimale ainsi qu'une dérogation de 0,85 mètre (4,15 mètres au lieu de 5 mètres) pour le total des deux marges latérales du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2010-34)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-561

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé, sans frais, au lot numéro 3 006 781 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le site correspondant au 236, rue Blainville Est, une dérogation mineure de 2,88 mètres (3,12 mètres au lieu de 6 mètres) applicable à la marge avant du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2010-35)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-562

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé aux lots numéros 2 769 284 et 2 505 643 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le site correspondant au 50, rue Sicard, une dérogation mineure à l'ensemble de ce bâtiment afin d'autoriser que les enseignes puissent être dégagées de l'obligation d'être rétroéclairées.

(Dérogation mineure 2010-36)

Adoptée à l'unanimité.

Dérogation
mineure
2010-36 -
50, rue Sicard



Dérogation
mineure
2010-37 -
22, rue Saint-
Joseph

RÉSOLUTION 2010-563

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 2 505 544 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le site correspondant au 22, rue Saint-Joseph, une dérogation mineure visant à permettre une seconde entrée charretière et de diminuer de 7% le pourcentage d'espace vert en cour avant du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2010-37)

Adoptée à l'unanimité.

12.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION 2010-564

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le stationnement soit et est interdit sur une portion de cinquante (50) mètres sur le côté ouest du boulevard des Mille-Îles Est à partir de l'intersection du chemin de la Côte Saint-Louis;
- QUE le stationnement soit et est interdit sur une portion de vingt-cinq (25) mètres sur le côté ouest de la rue Saint-Louis à partir de l'intersection du chemin de la Côte Saint-Louis.
- QUE le Service des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Restrictions de
stationnement -
boulevard des
Mille-Îles Est
et Saint-Louis

RÉSOLUTION 2010-565

ATTENDU qu'avec le projet de loi n° 109, le gouvernement s'apprête à imposer aux élus municipaux des règles sur l'éthique et la déontologie dont il ne souhaiterait pas l'application pour ses propres députés;

ATTENDU qu'en matière d'éthique et de déontologie, il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures et, qu'en ce sens, les mêmes règles et principes doivent s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

ATTENDU que, selon le projet de loi n° 48, les élus de l'assemblée nationale bénéficient des services d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie pour leur donner des conseils sur leurs obligations en matière d'éthique alors que le droit à un tel service-conseil ne sera pas offert aux élus municipaux;

ATTENDU qu'en matière d'éthique, il est essentiel d'agir prioritairement de façon préventive en mettant à la disposition des élus municipaux des supports en vue de faciliter leur démarche de réflexion et de les aider à résoudre, dans leur pratique quotidienne, des dilemmes dans des situations d'incertitude ou d'inconfort;

ATTENDU que c'est en donnant aux élus des municipalité la possibilité de prendre des conseils en amont, de façon libre et volontaire et en toute confidentialité auprès d'un conseiller en éthique et en déontologie, qu'on évitera les manquements et qu'on renforcera la confiance aux citoyens;

ATTENDU que selon le projet de loi n° 48, un député ne pourra faire l'objet d'une plainte après la fin de son mandat alors que, pour l' élu municipal, les plaintes contre lui seront permises jusqu'à trois ans après la fin de son mandat;

Sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unanimement, il est résolu:

- QUE la Ville de Sainte-Thérèse demande au gouvernement d'adopter, pour les élus municipaux et les députés, les mêmes règles et principes sur certains aspects fondamentaux concernant l'éthique et la déontologie;
- QU'en ce sens, les deux amendements suivants soient apportés au projet de loi n° 109 :
 - tout membre du conseil d'une municipalité peut soumettre, à un conseiller en éthique relevant de la Commission municipale, toute question relative au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable;
 - qu'après la fin du mandat d'un élu municipal, aucune plainte ne puisse être déposée contre lui;
- QUE cette résolution soit transmise au premier ministre, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.



Budget 2011
de la RIPTB -
approbation

RÉSOLUTION 2010-566

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse approuve les prévisions budgétaires 2011 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prévoyant des dépenses et des revenus de l'ordre de 19 991 800 \$, un total des quotes-parts des villes de 14 546 200 \$ et une contribution de la Ville de Sainte-Thérèse de 4 988 183 \$.
- QU'en conséquence, le trésorier soit et est autorisé à acquitter la quote-part 2011 de la Ville à la Régie, telle qu'établie en fonction de ses règlements généraux, à même les disponibilités du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-567

Nomination d'un
opérateur au
Service des
travaux publics

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE M. Jean Bigras, actuellement chauffeur au Service des travaux publics, soit et est nommé au poste d'opérateur audit service.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective en vigueur intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Ste-Thérèse (CSN).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-568

Nomination d'un
chauffeur au
Service des
travaux publics

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE M. Richard St-Jean, actuellement manœuvre au Service des travaux publics, soit et est nommé au poste de chauffeur audit service.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective en vigueur intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Ste-Thérèse (CSN).

Adoptée à l'unanimité.

13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2010-569

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la production d'un cahier souvenir sur les 40 ans de l'organisme Loisirs Laurentides, le tout pour une dépense finale de 400 \$.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à acquitter cette dépense à même le poste 02-190-00-610 du budget des activités financières 2010.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-570

ATTENDU la soirée bénéfique du Théâtre Lionel-Groulx qui se tiendra le 20 janvier 2011, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise l'achat de dix billets pour le spectacle exposé au préambule, le tout pour une dépense finale de 2 500 \$.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à acquitter cette dépense à même le poste 02-190-00-610 du budget des activités financières 2010.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-571

ATTENDU la tenue du gala annuel de la SODET (CLD) qui se tiendra le 12 novembre prochain au Centre culturel et communautaire Thérèse-de Blainville, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets, au montant de 175 \$ chacun (taxes incluses), le tout pour une dépense finale de 700 \$.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à acquitter cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.

Remise d'une
commandite à
Loisirs
Laurentides

Soirée bénéfique
du Théâtre
Lionel-Groulx

Gala de la
SODET - achat
de billets

DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le 1^{er} novembre 2010

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose aujourd'hui le rapport présentant la situation financière de la Ville de Sainte-Thérèse pour l'année 2010. Pour faciliter la compréhension des montants qui y sont indiqués, je fais le lien entre l'exercice financier précédent, celui de l'année en cours et les perspectives budgétaires pour 2011.

Je vous entretiendrai donc :

- du dernier rapport des vérificateurs externes (2009);
- du programme triennal des immobilisations (2010-2011-2012);
- des indications préliminaires quant aux états financiers 2010;
- des orientations générales du prochain budget (2011);
- du prochain programme triennal des immobilisations (2011-2012-2013);
- de la rémunération des membres du conseil municipal.

LE RAPPORT FINANCIER 2009

À sa séance ordinaire du 3 mai dernier, les derniers états financiers consolidés, c'est-à-dire ceux de l'année 2009, ont été déposés devant le conseil municipal. Dans mon rapport annuel, je dois inclure au surplus de notre administration ceux des organismes partenaires qui gravitent autour de la Ville. Il est donc important de différencier les excédents de la Ville de ceux des organismes tels la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux Sainte-Thérèse et Blainville, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides et la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert.

Les vérificateurs externes ont déclaré un excédent de fonctionnement affecté de 1 982 522 \$. Ce surplus correspond à un excédent des revenus sur les dépenses de fonctionnement pour l'année 2009. En mai dernier lors du dépôt des états financiers, j'informais les citoyens que le surplus accumulé était le résultat des efforts de rationalisation de l'administration municipale et de situations exceptionnelles, notamment la vente de terrains et les nouvelles constructions domiciliaires qui ont généré des revenus de 850 000 \$ de plus que prévu. Cela a permis de dégager un surplus annuel de 1 626 833 \$ pour la Ville sans compter les surplus des organismes partenaires. Grâce à ces éléments, la Ville présentait des états financiers plus que satisfaisants compte tenu de la conjoncture économique difficile.

L'excédent de fonctionnement affecté et non affecté

D'année en année, la Ville et les organismes accumulent des surplus pour répondre à leurs engagements que l'on appelle l'excédent de fonctionnement affecté et des surplus libres, disponibles pour des projets ou des achats non prévus que l'on nomme l'excédent de fonctionnement non affecté. Alors, les états financiers de la Ville au 31 décembre 2009 affichent un excédent de fonctionnement affecté de 3 825 659 \$, dont 1 247 374 \$ sont non affectés, et 2 578 285 \$ affectés à des engagements existants. Au niveau consolidé, cela représente pour l'ensemble de la Ville et nos partenaires un excédent de fonctionnement affecté de 6 317 055 \$, dont 3 329 468 \$ sont non affectés, et 2 987 587 \$ affectés à des engagements existants.

Le rapport des vérificateurs 2009

Le 16 avril 2009, les comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton transmettaient au conseil municipal leur rapport de vérification. Après analyse des revenus et des dépenses de la municipalité, ils ont déclaré qu'à leur avis et selon la formule consacrée :

« ... ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. »

LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2010-2011-2012

Le programme triennal des immobilisations permet de prévoir les montants à investir pour l'acquisition et la construction d'actifs tels que les travaux d'infrastructures, la construction ou la rénovation de bâtiments, l'achat de véhicules et d'équipements.

Le programme triennal des immobilisations 2010-2011-2012 totalise un montant de 24 007 000 \$ réparti comme suit : 12 468 000 \$ pour l'année 2010, 5 981 000 \$ pour 2011 et 5 558 000 \$ pour 2012.

Au chapitre des dépenses en immobilisations, nous rapportons ici les principaux investissements réalisés ou en voie de réalisation :

- Agrandissement et réaménagement de la bibliothèque municipale (2009- 2010);
- Acquisition et réaménagement du 37, rue Turgeon;
- Réfection et réaménagement du parc de planches à roulettes (Parc Ducharme) ;
- Réfection complète des fondations et du pavage de la rue Louis-Maron;
- Réfection complète des infrastructures des rues Gauthier et Lacroix;
- Réfection complète des infrastructures de la rue Saint-Stanislas et une partie de la rue Saint-Charles;
- Infrastructures municipales de la rue Marcel-De La Sablonnière (phase 4);
- Infrastructures municipales de la rue Jacques-Lavigne (phase 5);
- Décontamination du terrain Napoléon- Blanchard;
- Achat de machinerie.

Notre bibliothèque des plus modernes ainsi que notre Maison du citoyen en perspective, feront de Sainte-Thérèse un milieu de vie encore plus accueillant où le citoyen est au cœur des activités socioculturelles.

L'annexe «A» jointe à ce rapport fait état de ces projets d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012.

LES INDICATEURS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DU PRÉSENT EXERCICE (2010)

La Ville de Sainte-Thérèse est en bonne santé financière. Nous atteindrons comme l'an dernier l'équilibre budgétaire et tout indique que nous dégagerons un surplus. Ce surplus sera réalisé en rapport à la vente d'actifs, aux opérations de déneigement qui ont coûté moins cher que prévu, à de meilleurs taux d'intérêt sur les obligations ainsi qu'au report de certains projets pour diverses considérations.

En 2010, le réaménagement et l'agrandissement de la bibliothèque fut le plus grand projet réalisé. Pour les usagers, l'attente de près d'une année en vaudra la peine. Ils le découvriront lors de l'ouverture le 20 novembre prochain. Je suis convaincue que nos citoyens seront enchantés de ces nouveaux espaces et je tiens à les remercier chaleureusement pour leur précieuse collaboration pendant toute la durée des travaux. Ces travaux ont pour objectif d'offrir à toute la population térésienne des services toujours mieux adaptés à leurs demandes et à leurs besoins. Nous aurons des locaux des plus conviviaux, davantage de services, une plus grande collection et plus de postes Internet. Je ne voudrais passer sous silence le travail exceptionnel de l'équipe des employées de la bibliothèque.

De plus, 2010 a été une année charnière pour les projets liés à la revitalisation du centre-ville. Un Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour ce secteur névralgique, accueilli très positivement par la majorité des commerçants qui y ont pignon sur rue, a été adopté en début d'année et les bases solides pour sa réalisation prennent actuellement racines. Une mixité résidences et commerces de proximité est prévue pour revitaliser le centre-ville en un lieu animé et attractif que vous aurez le goût de fréquenter.

Pour couronner le tout, nos institutions partenaires ont contribué grandement à notre vitalité économique avec l'agrandissement du Collège Lionel-Groulx et la construction des locaux du CLSC Thérèse-De Blainville.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET (2011)

Les orientations générales du prochain budget sont des plus stimulantes. L'acquisition de l'immeuble situé au 37, rue Turgeon pour en faire la Maison du citoyen est une des premières actions liées à la revitalisation du centre-ville. Des travaux de réaménagement auront lieu dès le début de l'année 2011 afin d'ériger un lieu de rassemblement qui nous permettra de pallier à la problématique du manque de locaux vécue depuis plusieurs années. Nous pourrons ainsi offrir aux citoyens des espaces adéquats et polyvalents.

Afin de concrétiser les orientations du budget 2011, l'ensemble de l'administration municipale a dû, au cours des dernières semaines, soumettre ses prévisions budgétaires 2011 au conseil municipal. Celles-ci seront approuvées lors de l'adoption officielle du budget prévue en décembre prochain avant d'être déposées au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), avant le 31 décembre 2010.

Afin que vous compreniez mieux le processus budgétaire, le grand dossier du Magazine Citoyen qui sera distribué la semaine du 22 novembre prochain portera sur ce sujet. Nous tenterons de vulgariser le travail des élus et des fonctionnaires dans le processus d'élaboration et de planification budgétaire.

Liste des fournisseurs

Un amendement (été 2001) à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes se lit comme suit : « Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque contractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. » Il est conséquemment requis de déposer, dans le rapport sur la situation financière, la liste des contrats accordés en cours d'année dont le montant est supérieur à 25 000 \$ et la liste des contrats octroyés à un même fournisseur qui comptabilisent 25 000 \$ et plus. Nous avons convenu de déposer une telle liste en donnant un certain nombre d'indications relatives au numéro du fournisseur, à son nom et au montant du contrat. Quant à l'objet du contrat, il est déposé en annexe à la résolution du conseil municipal qui approuve le Rapport de la mairesse sur la situation financière.

L'annexe «B» présente la Liste des fournisseurs. Les engagements contractuels de moindre envergure se trouvent consignés à même les 12 listes mensuelles des comptes à payer du fonds d'administration budgétaire et du fonds des dépenses en immobilisations.

Depuis le 1^{er} septembre dernier, de nouvelles dispositions législatives sont entrées en vigueur au sujet des méthodes et processus d'adjudications contractuelles. D'autres suivront le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2011. La Ville de Sainte-Thérèse, son conseil municipal et sa fonction publique ont continuellement privilégié la rigueur et la transparence à ce chapitre. En vertu de ces nouvelles législations, d'autres outils de diffusion de l'information s'ajouteront aux procédures déjà retenues. Ainsi, tant le site Internet de la Ville que les points de chute du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (S.E.A.O.) offriront de nouveaux lieux de diffusion de l'information liée au processus d'octroi des contrats à compter du 1^{er} avril.

LE PROCHAIN PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (2011-2012-2013)

Les orientations du prochain programme triennal des immobilisations demeurent les mêmes que l'an passé soit de mener à bien les projets à long terme déjà amorcés.

LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) et au règlement municipal adopté en 1988, il doit être fait mention, dans le rapport sur la situation financière, de la rémunération et de l'allocation de dépenses que reçoivent les membres du conseil de la part de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra-municipal.

La situation en 2010 est la suivante : la rémunération de la mairesse est de 64 757 \$ et son allocation de dépenses est de 14 759 \$; la rémunération des conseillers et conseillères est de 21 586 \$ alors que leur allocation de dépenses est de 10 793 \$; la rémunération mensuelle attribuée à la fonction de maire suppléant est de 616,08 \$; l'allocation de dépenses attachée à cette fonction est de 308,04 \$.



Quant à la rémunération reliée à la participation aux commissions du conseil municipal, chaque élu reçoit mensuellement une rémunération de 211,29 \$ pour chaque commission sur laquelle il siège et une allocation de dépenses de 105,65 \$.

La mairesse ou le maire suppléant perçoit 250 \$ par présence à la séance du Conseil de la MRC. La mairesse reçoit 265 \$ en rémunération mensuelle. Ces sommes sont cependant versées par la MRC. Par ailleurs, aucune rémunération n'est prévue pour les élus qui siègent à des régies, des conseils ou des comités, sauf s'ils occupent la présidence d'une régie. Le représentant de la Ville aux réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif de Tricentris reçoit 100 \$ par séance. Le représentant de la Ville à la Conférence des Élus des Laurentides (CRÉ Laurentides) touche un montant de 253 \$ à titre de jeton de présence payé par cet organisme. Le CITL verse annuellement 1500 \$ pour un poste à l'exécutif (outre les postes de président et vice-président) et 150 \$ par présence au conseil d'administration.

CONCLUSION

Que la Ville de Sainte-Thérèse dégage de nouveau des surplus cette année malgré la conjoncture économique difficile me rend particulièrement fière du travail accompli par toute l'équipe, employés, gestionnaires et élus. Comme par les années passées, nous mettrons tout en œuvre pour présenter en décembre prochain un budget réaliste et porteur de projets stimulants.

En terminant, je tiens à vous assurer que toute l'équipe fait preuve de rigueur quant au suivi budgétaire. Tous et chacun ont relevé avec grande satisfaction les mandats qui leur ont été attribués.

Sylvie Surprenant
Mairesse



ANNEXE A

ÉTATS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2010-2011-2012

Description	2010	2011	2012	Total des trois années
Agrandissement de la bibliothèque	5 005 000 \$			5 005 000 \$
Réparation et réaménagement hôtel de ville - Réfection murs nord et sud		330 000 \$		330 000 \$
Réparation et réaménagement hôtel de ville - Économie d'énergie		200 000 \$		200 000 \$
Nouvelle génératrice poste de police	211 000 \$			211 000 \$
Acquisition et réaménagement du 37, rue Turgeon	2 250 000 \$			2 250 000 \$
Réparation station de purification (toiture, haute-pression, dégrilleur)	540 000 \$			540 000 \$
Programme Rénovation Québec	110 000 \$	110 000 \$		220 000 \$
Revitalisation du centre-ville	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	1 500 000 \$
Décontamination du terrain Napoléon-Blanchard	1 000 000 \$	1 000 000 \$		2 000 000 \$
Relocalisation du centre de multirecyclage		200 000 \$		200 000 \$
Achat de machinerie & véhicules - Règlement 1210	333 000 \$			333 000 \$
Achat de machinerie & véhicules - Règlement à venir 2011		66 000 \$	638 000 \$	704 000 \$
Aménagement du parc Isaac-Rawas	29 000 \$	400 000 \$		429 000 \$
Aménagement ou réaménagement de parcs, chalets et plateaux sportifs	115 000 \$	150 000 \$	120 000 \$	385 000 \$
Poursuite piste cyclable boulevard Desjardins		25 000 \$		25 000 \$
Réfection d'infrastructures - Année 2010	2 000 000 \$			2 000 000 \$
Réfection d'infrastructures - Année 2011		3 000 000 \$		3 000 000 \$
Réfection d'infrastructures - Année 2012			3 000 000 \$	3 000 000 \$
Traverse de la voie ferrée nord-sud			1 300 000 \$	1 300 000 \$
Amélioration circulation rue Turgeon	200 000 \$			200 000 \$
Feu de circulation intersection Saint-Louis et Côte-Saint-Louis	175 000 \$			175 000 \$
TOTAL RÈGLEMENTS (VILLE ENTIÈRE)	12 468 000 \$	5 981 000 \$	5 558 000 \$	24 007 000 \$
Description	2010	2011	2012	Total des trois années
Infrastructures municipales rues J.-Lavigne, M.-De La Sablonnière (phase 3)	130 000 \$			130 000 \$
Infrastructures municipales rues des Pianos et Lesage				0 \$
Infrastructures municipales rue Marcel-De La Sablonnière (phase 4)	401 000 \$	56 000 \$		457 000 \$
Infrastructures municipales rue Jacques-Lavigne (phase 5)	300 000 \$	100 000 \$	30 000 \$	430 000 \$
TOTAL RÈGLEMENTS (AMÉLIORATIONS LOCALES)	831 000 \$	156 000 \$	30 000 \$	1 017 000 \$



ANNEXE B
LISTES DES FOURNISSEURS
 Liste des fournisseurs dont le cumulatif annuel totalise 25 000 \$ et plus
 pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010 ⁽¹⁾

Nom complet du fournisseur	Cumulatif
Garceau Pasquin en fidéicommiss	25 000,00 \$
Machineries Tenco ltée (Les)	25 017,86 \$
Planina (Plani-Cité inc.)	25 225,89 \$
Construction 7 Frères inc.	25 674,16 \$
Services d'entretien optimum inc.	26 414,88 \$
Plani Bureau inc.	27 201,29 \$
ESI Technologies	28 010,84 \$
HS Électrique inc.	28 335,88 \$
Digital Postage On Call (DPOC)	29 415,23 \$
V. Dumont Transport inc.	30 385,70 \$
Centre de téléphone mobile ltée	30 714,05 \$
Xerox Canada ltée	31 057,97 \$
Lumen (02012810)	31 088,36 \$
AECOM Tecscult inc.	31 351,04 \$
Mironor	31 461,53 \$
Groupe PLB Lampron inc.	31 604,52 \$
Résidence du Marché inc.	31 620,93 \$
Denis Breton Chevrolet - Oldsmobile	31 687,90 \$
M ^e Pierre Chartrand, notaire	32 000,00 \$
Union des municipalités du Québec	32 087,24 \$
Recypro	32 489,19 \$
Martech signalisation inc.	33 743,81 \$
Wesco distribution Canada inc.	34 304,38 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	34 607,48 \$
Optimum actuaires et conseillers inc.	35 183,56 \$
TELUS Québec	35 791,47 \$
Compagnie 3M Canada	35 910,50 \$
Entretien J.R. Villeneuve inc.	36 618,06 \$
Compagnie de chemin de fer	36 716,44 \$
Transports Lacombe (Les)	37 813,13 \$
Pièces et accessoires d'auto	38 520,05 \$
WM QUÉBEC inc.	39 485,59 \$
J. Dufresne asphalte ltée	39 502,76 \$
Transcontinental Médias S.E.N.C.	39 607,21 \$
Centre du jardin Dion inc.	41 076,64 \$
Autobus Yves Séguin et Fils	41 589,76 \$
Gaston Champoux (1973) inc.	41 770,67 \$
Productions de Jardin à cour (Les)	42 596,89 \$
Dell Canada inc.	42 628,70 \$
Groupe JCL (Nord Info)	43 158,95 \$
Société canadienne des postes	43 615,25 \$
Librairie Mercier	44 876,77 \$
Chemtech environnement inc.	45 824,81 \$
Brazeau Grégoire & Cliche	46 081,24 \$
Demix construction Laval	46 216,01 \$
Construction T.R.B. inc.	46 579,53 \$
Pompacktion inc.	46 841,14 \$
Services d'investissements TD inc.	48 000,00 \$
Jamuzkiewicz Jacek	48 102,00 \$
Tricentris	50 019,00 \$
Demix agrégats	52 429,91 \$
Colmatec inc.	52 485,06 \$
Albert Viau Division Emco ltée	53 898,99 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	55 574,34 \$
Théâtre Lionel-Groulx	55 923,02 \$
CIT Laurentides - Transport adapté	57 608,99 \$
CMP Mayer inc.	60 265,90 \$
Fixair inc.	62 915,29 \$
Ciments Lavallée ltée	63 063,47 \$
Équipements récréatifs Jambette inc.	63 206,38 \$
John Meunier	64 941,87 \$
Quadra chimie ltée	65 421,26 \$



Nom complet du fournisseur	Cumulatif
Lanco Aménagement inc.	67 461,13 \$
Cyclone Design Communications	68 251,58 \$
Cardinal Excavation (3087-8730 Québec inc.)	70 485,34 \$
Waste Management	71 037,16 \$
SoftChoice Corporation	71 143,81 \$
PG Solutions	73 924,06 \$
Louisbourg SBC, S.E.C.	74 656,29 \$
CARRA	75 824,56 \$
Librairie Sainte-Thérèse inc.	79 005,40 \$
Corporation d'affacturage J D	79 316,14 \$
Développement Olymbec S.E.N.C.	79 411,21 \$
Laurin & laurin (1991) inc.	80 659,80 \$
Wolseley Canada inc.	80 680,99 \$
Bell Canada	81 681,98 \$
Ville de Blainville	87 232,05 \$
Corporation de l'Abbaye d'Oka	88 042,50 \$
Fortier Auto Montréal Itée	89 549,57 \$
J. René Lafond inc.	90 152,89 \$
Praxair Canada inc.	91 132,69 \$
Aqua Data Rive-Nord	92 357,32 \$
Yves Woodrough et associés	93 722,20 \$
Syndicat national des employés	94 722,80 \$
Graymont (Qc) inc.	95 120,31 \$
Ventes Ford Élite (1978) inc.	99 371,99 \$
E.I. du Pont Canada inc.	101 608,24 \$
Parc du Domaine Vert	106 371,25 \$
Société de contrôle Johnson S.E.C. #M2031	108 429,28 \$
Chalifoux Sani-Laurentides inc	108 772,17 \$
Action directe	108 911,39 \$
Entretien Vital Enr.	111 737,08 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	112 066,19 \$
Brenntag Canada inc.	116 576,45 \$
Ministre des Finances	118 948,70 \$
Néolect Le Saux inc.	131 613,70 \$
Leroux Beaudry Picard et associés inc.	138 266,58 \$
LVM-Technisol inc.	145 094,91 \$
Cargill limitée M2098	157 506,18 \$
Financière Banque Nationale inc.	158 158,35 \$
Construction Infrabec inc.	161 587,11 \$
MRC de Thérèse-De Blainville	166 702,73 \$
BFL Québec inc.	174 253,81 \$
Dessau inc.	176 740,79 \$
Collège Lionel-Groulx	194 516,27 \$
Agence métropolitaine de transport	197 689,00 \$
Commission de la santé et de la sécurité du travail Québec	200 945,27 \$
Excellence Peterbilt inc.	220 750,48 \$
Entreprise de pavage Dion inc.	222 898,78 \$
Gaz Métropolitain	253 549,90 \$
Asphalte Desjardins inc.	254 549,96 \$
Excavations Panthère inc. (Les)	260 495,67 \$
C3 Construction inc.	283 370,60 \$
Corporation Centre culturel & communautaire	319 781,88 \$
RCI Environnement inc. (SEL)	337 330,44 \$
Mélançon et Fils inc.	371 015,49 \$
Communauté Métropolitaine de Montréal	413 194,50 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	420 741,80 \$
Desjardins Sécurité financière	421 664,03 \$
Groupe Nepveu inc. (Le)	469 279,40 \$
Entreprises Charles Maisonneuve Itée (Les)	479 285,87 \$
Constructions Anor (1992) inc.	655 191,55 \$
Construction Cyvex inc.	718 499,92 \$
Kemira Water Solution Canada inc.	745 518,64 \$
Receveur général du Canada	1 256 636,86 \$
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville.	1 267 625,00 \$
Entreprise sanitaire F.A. Limitée	1 340 152,00 \$
CIT Laurentides	1 484 427,55 \$
Hydro-Québec	1 534 520,40 \$

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Nom complet du fournisseur	Cumulatif
L'Industrielle Alliance	1 863 292,89 \$
Ministère du revenu du Québec	2 609 976,69 \$
Consortium M.R. Canada ltée	3 835 292,93 \$
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville	5 995 848,85 \$
	35 528 692,04 \$
⁽¹⁾ L'objet précis de chaque contrat fait partie intégrante de la liste détaillée déposée aux Services juridiques. Cette liste peut être consultée à l'hôtel de ville auprès dudit service.	

Distribution du discours sur la situation financière

RÉSOLUTION 2010-572

ATTENDU QUE le texte du rapport de Madame la Mairesse sur la situation financière de la municipalité déposé le 1^{er} novembre 2010 doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité ou publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le rapport de Madame la Mairesse sur la situation financière 2010 soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Paul Desjardins,
26, rue Brazeau : Peut-il y avoir un arrêt à l'intersection des
rues Saint-Joseph et Dion?
- M. Christian Charron,
(rue Émilien-Frenette) : Les montants inscrits au PTI pour le centre-
ville seront-ils réellement dépensés?
- M. Paul Bélanger,
(rue Dubois) : - PTI : traverse de la voie ferrée? Est-elle
vraiment prévue en 2012?
- Y aura-t-il des investissements au PTI pour
améliorer la fluidité des véhicules sur
Turgeon entre Dubois et Desjardins?
- Mme Annick Hupperetz,
501, rue Jacques-Lavigne : Où est rendu le dossier de la gestion des
bacs à ordures sur la rue Jacques-Lavigne?
- M. Yvon Labrie,
928, place Séguin : Quel est le coût de location des heures de
glace au Collège Lionel-Groulx pour le
hockey?
- M. Paul Bélanger,
(rue Dubois) : Y aura-t-il une patinoire sur la rue Dubois?
- M. André Peters,
958, rue Paul-Sicotte : - Les feux de circulation à l'intersection
Blainville Est et Curé-Labelle retrouve-
ront-ils une séquence clignotante?
- Les lumières au parc Chapleau ne
fonctionnent toujours pas.
- M. Martin Loïselle,
97A, rue Turgeon : Souhaiterait que les sommes injectées pour
restaurer l'échangeur Turcot soient plutôt
remises en aide à la Ville.
- M. Jules Renaud,
391, rue Jacques-Lavigne : A fait une demande pour être autorisé à
stationner la nuit, l'hiver, dans le rond-point
adjacent à sa propriété.
- M. Paul Desjardins,
26, rue Brazeau : Y aura-t-il un programme de subvention
pour aider à l'accessibilité des édifices?
Exemple : le Saint-Graal.
- Médias : Le montant de 500 000 \$ inscrit pour le
centre-ville au PTI a été investi dans quel
projet précis?
- M. Christian Charron,
(rue Émilien-Frenette) : Pouvons-nous fournir des idées pour la
revitalisation du centre-ville?

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2010-573

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 22h20.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER